



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E167635

VALABLE JUSQU'AU 20/01/2027

ÉDITÉ LE

26/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/01/2017

Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON 2017B00085

Siret : 825 078 256 00021

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5409415

Assurance Responsabilité Travaux :
THELEM ASSURANCES TDCB11851407

Assurance Responsabilité Civile :
THELEM ASSURANCES TDCB11851370

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : MARION ENERGIES

Sigle : MARION ENERGIES
21 BOULEVARD AUGUSTE DURAND - MONTAIGU
85600 MONTAIGU-VENDEE

Téléphone : 02 51 94 08 77

Fax : 02 51 46 43 90

Portable : 06 73 03 94 05

Site Internet : www.marionenergies.fr

E-mail : comptabilite@marionenergies.fr

Responsabilité légale :
TOURANCHEAU FRANCOIS PRÉSIDENT / CAVALIERE DAVID DIRECTEUR
GÉNÉRAL

Effectif moyen : 22

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	28/11/2025
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	26/09/2025
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	31/01/2025
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur, Chauffagiste, Électricien, Plombier)	28/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	26/09/2025
o Poêle ou insert bois	27/01/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	31/01/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.